

Pouvoir s'opposer
Toujours proposer

PENSEZ CFTC CDC

TRIBUNE CFTC

LOI PACTE : la Caisse des dépôts en ...marche ?!

Le Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises appelé plus communément loi PACTE sera examiné par le Parlement dès la rentrée. Les articles 30 et suivants visent à modifier en profondeur les règles de gouvernance de l'établissement public Caisse des dépôts.

Sous couvert de moderniser notre institution le projet de texte réforme l'organisation comptable et prudentielle de la CDC .

Dans les faits la fonction de Caissier Général, responsable de l'encaissement des paiements, disparaîtrait. Il s'agit donc de faire supprimer tout simplement le garant des fonds propres de la CDC.

Sur le plan prudentiel, le gendarme bancaire (ACPR) devrait exercer son contrôle directement sur la Caisse. Jusqu'à présent celle-ci ne devait rendre compte de sa supervision qu'à sa Commission de surveillance (instance chargée de la contrôler pour le compte du Parlement).

Rappelons que ce sujet est loin d'être anodin puisqu'il fait référence au fait que la CDC est actuellement supervisée par sa propre commission de surveillance, système qui remonte à sa création Napoléonienne voici plus de deux siècles.

La mission historique du Parlement de protéger les deniers placés par les Français entre les mains de la CDC (via le livret A) des vues à court terme de l'exécutif serait donc remise en question. Cette forme de surveillance a cependant souvent fait ses preuves et encore très récemment lorsque les députés et les commissaires surveillants de la CDC ont joué leur rôle de contre-pouvoirs lorsque l'Etat a voulu utiliser les fonds de la CDC pour recapitaliser l'Agence française de développement par exemple...

Pour la CFTC-CDC la séparation des pouvoirs est indispensable
à la survie de notre établissement public et la garantie de son indépendance.

Finalement, la possibilité offerte au directeur général, dans le projet de loi (article 32), de pouvoir désigner lui-même ses directeurs sans passer par un décret comme c'était le cas jusqu'à maintenant pourrait bien soit passer inaperçue compte tenu des conséquences de cette réforme pour notre établissement, soit être considérée comme un cadeau.

Deux numéros de téléphone : 01 58 50 26 14 / 06 66 46 11 52

Une seule adresse mail: syndicat.cftcpublic@caissedesdepots.fr

pour joindre l'équipe de la CFTC-CDC

Prise de contrôle du Groupe La Poste par la CDC pour créer un Groupe à forte orientation bancaire

Paris, le 30 Août 2018 : *Le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Le Maire, vient d'annoncer que la Caisse des Dépôts et de Consignation, la CDC « injectera » 6,5 milliards d'euros dans le capital du Groupe La Poste.*

La CDC deviendra ainsi l'actionnaire majoritaire du Groupe, qui restera 100% à capitaux publics. Cette opération permettra le rapprochement de La Banque Postale et de la CNP Assurances. Ce projet suscite de nombreuses interrogations, y compris de la part de la CFTC La Poste, qui y est plutôt favorable.

Si la CFTC se réjouit que ce montage financier s'accompagne, d'après la direction de La Poste, d'un projet industriel, portant notamment sur le développement de l'action territoriale, du pôle financier public, de la logistique urbaine ou encore de l'exclusion numérique, elle alerte sur le fait que les missions de services publics ne peuvent s'accomplir que dans le cadre d'un fort ancrage dans la sphère publique.

Si la CFTC comprend que la création d'un pôle Bancassurance en propre au sein de la Banque Postale a tout son sens, notamment du fait de la révolution numérique qui impacte fortement les métiers historiques, elle s'interroge sur la gouvernance que le nouvel actionnaire majoritaire ne manquera pas de mettre en œuvre.

Les postiers seront demain liés aux choix industriels et stratégiques faits par la CDC. Or, une interrogation subsiste sur le maintien de la CDC dans le giron purement public.

Christian BILLET, président de la CFTC La Poste souligne « l'attachement fort de la CFTC aux valeurs et aux missions du service public postal (distribution du courrier 6 jours sur 7, accessibilité, maillage territorial) qui, d'après elle, sont incompatibles avec les lois du marché ».

Quant à elle, Anne CHATAIN, présidente de la Fédération CFTC Postes et Télécoms exprime son inquiétude : « en 2009, la votation citoyenne a été un vrai succès pour garantir un actionariat public ainsi que les missions du service public. Nous ne voulions à l'époque pas que la CDC exige de nous une rentabilité intenable pour les postiers, alors que les effectifs ne cessaient et ne cesse encore aujourd'hui de s'effriter (5000 postes non remplacés chaque année) ».

Christian BILLET rappelle à cette occasion que le Groupe La Poste a perdu plusieurs dizaines de milliers d'emplois en 10 ans et s'inquiète des synergies éventuelles entre les entreprises du Groupe : « Auront elles » un impact sur le futur niveau de l'emploi ? La CFTC sera bien évidemment vigilante dans ce domaine. »

Même si ce genre d'annonce ne manquera pas de susciter des craintes en interne, la CFTC souhaite que ce rapprochement de la CDC avec le Groupe La Poste soit une opération gagnant-gagnant .

Christian BILLET
Président de la CFTC La Poste

Anne CHATAIN
Présidente de la Fédération CFTC Postes et TELECOM